



PEACE BEYOND BORDERS
LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES



PLACER LES COMMUNAUTÉS AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

9 recommandations issues d'une réponse
transfrontalière en Ouganda et en RDC



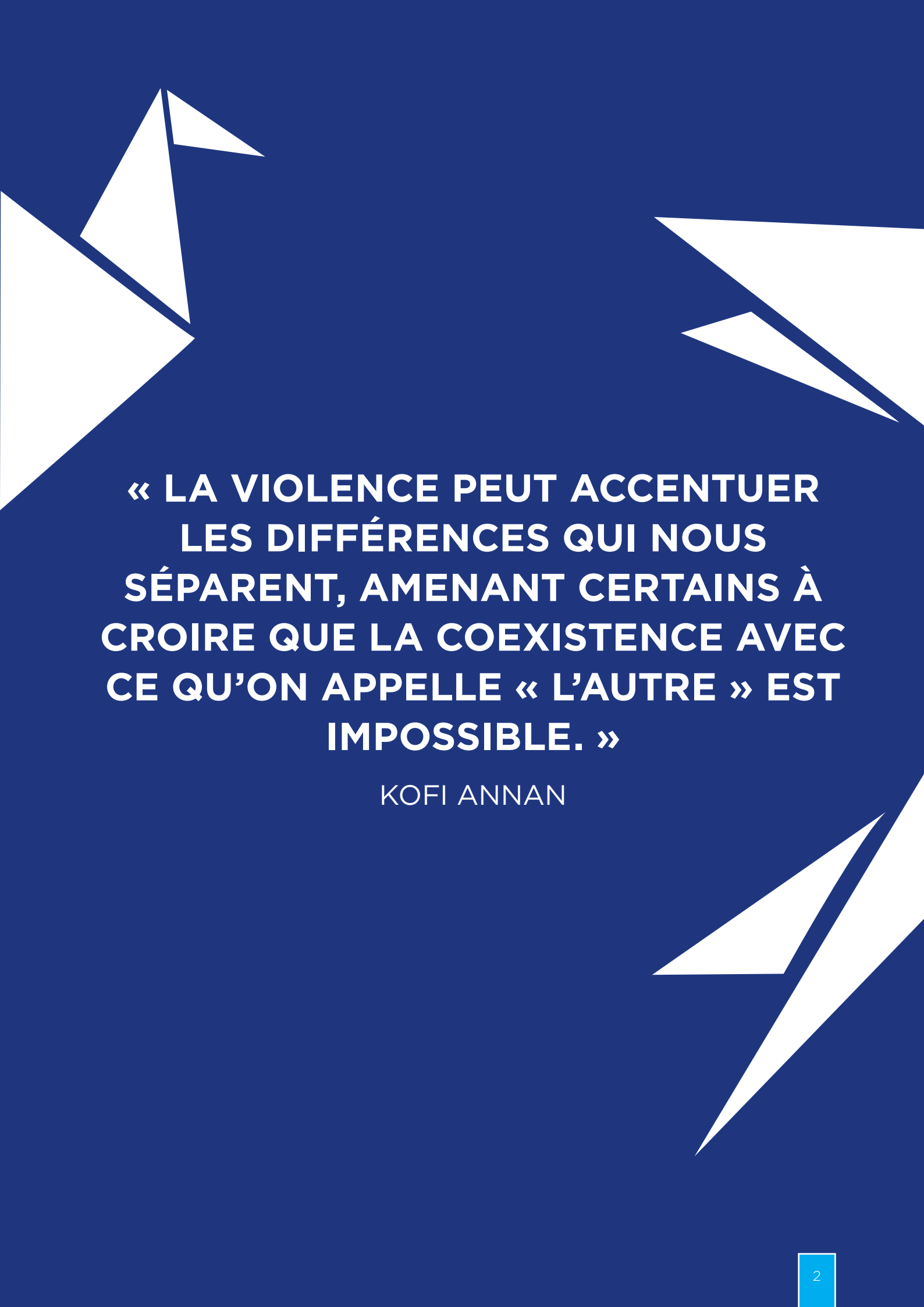
Kofi Annan
Foundation



Financé par
l'Union européenne



Cette publication a été financée par l'Union européenne dans le cadre du projet « La Paix au-delà des frontières ». Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Fondation Kofi Annan, de Pole Institute et de Prospect Initiative, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



**« LA VIOLENCE PEUT ACCENTUER
LES DIFFÉRENCES QUI NOUS
SÉPARENT, AMENANT CERTAINS À
CROIRE QUE LA COEXISTENCE AVEC
CE QU'ON APPELLE « L'AUTRE » EST
IMPOSSIBLE. »**

KOFI ANNAN

TABLE DES MATIÈRES

- 05** Introduction
- 05** Contexte : La menace de l'extrémisme violent dans la zone frontalière entre la RDC et l'Ouganda
- 06** À propos du projet « La Paix au-delà des frontières »
- 08** À propos de ce document
- 08** Méthodologie
- 09** Recommandations
- 41** À propos des partenaires



PEACE BEYOND BORDERS
LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES



INTRODUCTION



Les communautés vivant le long de la frontière entre l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et l'ouest de l'Ouganda sont confrontées à une menace persistante et en constante évolution liée à l'extrémisme violent. Les zones frontalières sont marquées par des griefs politiques et socio-économiques de longue date, un manque de moyens de subsistance, des mouvements de population et, en particulier dans l'est de la RDC, une présence étatique limitée ainsi que les activités de multiples groupes armés. Ensemble, ces dynamiques créent des vulnérabilités que les acteurs extrémistes exploitent à des fins de

recrutement, de mobilisation et de mise en place de réseaux de soutien locaux. La région frontalière étant très poreuse et interconnectée, l'insécurité, les réseaux de recrutement et les mouvements des acteurs armés ne peuvent être appréhendés isolément dans l'un ou l'autre des pays.

L'extrémisme violent transnational figure parmi les plus grandes menaces pour la sécurité qui pèsent sur les deux pays. Dans l'est de la RDC, il est responsable de plus de 52 % de l'ensemble des décès de civils liés au conflit dans la région et cible des non-combattants dans 94 % de ses actions violentes¹.

Si la plupart des attaques et des bases opérationnelles sont fortement concentrées dans l'est de la RDC, les complots déjoués, ainsi que la présence de foyers de recrutement et de cellules clandestines dans l'est, le centre et l'ouest de l'Ouganda, témoignent de la dynamique transfrontalière de l'extrémisme violent dans la région.

Les opérations militaires transfrontalières conjointes menées par les forces armées ougandaises et congolaises depuis fin 2021 ont permis de déstabiliser les positions établies des insurgés, mais n'ont pas éliminé la menace. Au contraire, celle-ci s'est adaptée, se fragmentant en cellules plus petites et très mobiles, et déplaçant ses activités vers l'ouest, en Ituri, et vers le sud, en direction de Lubero.

Les facteurs qui alimentent cette menace diffèrent d'un pays à l'autre. Dans l'est de la RDC, le recrutement repose sur la coercition, la tromperie et des incitations économiques ; les extrémistes exploitent la présence limitée de l'État, les tensions

locales et le commerce du cacao, du bois et des minerais pour soutenir leurs opérations. En Ouganda, les vulnérabilités en matière de recrutement sont liées au chômage des jeunes, à la marginalisation économique, aux griefs de longue date dans la région du Rwenzori et à des mécanismes liés au genre, tels que les mariages fictifs et les réseaux familiaux. Le relief montagneux de la région du Rwenzori facilite en outre les déplacements transfrontaliers.

Ces dynamiques montrent pourquoi cette menace d'extrémisme violent ne peut être traitée uniquement sous l'angle de la sécurité ou à l'intérieur des frontières nationales. L'intensité de la violence physique est actuellement plus forte dans l'est de la RDC, mais l'écosystème qui favorise cette menace s'étend aux deux pays. La prévention nécessite donc de s'attaquer aux vulnérabilités structurelles du recrutement tout en renforçant la coopération entre les autorités, les acteurs de la sécurité, les organisations de la société civile et les communautés frontalières.

LE PROJET « LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES » : UNE RÉPONSE TRANSFRONTALIÈRE À L'EXTRÉMISME VIOLENT

Dans ce contexte, le projet « La Paix au-delà des frontières »² a été conçu comme une réponse transfrontalière et ancrée dans les communautés à l'extrémisme violent qui sévit en Ouganda et en RDC. Financé par l'Union européenne à travers son Instrument de politique étrangère (FPI) et mis en œuvre par la Fondation Kofi Annan (KAF), Pole Institute en RDC et Prospect en Ouganda en 2025-2026, le

projet a adopté une approche impliquant l'ensemble de la société³, car la prévention de l'extrémisme violent nécessite non seulement des réponses sécuritaires, mais aussi des institutions locales plus solides, des communautés résilientes, une relation de confiance entre les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu'une prise en compte des besoins des personnes touchées par la violence.

² Intitulé en anglais Peace Beyond Borders (PBB).

³ **Une approche impliquant l'ensemble de la société** est une stratégie collaborative qui rassemble tous les acteurs d'une communauté — notamment les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et les citoyens — afin de résoudre des problèmes complexes ou de faire face à des crises majeures.

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet a ciblé les principales communautés frontalières et les parties prenantes particulièrement exposées à ces dynamiques dans les deux pays :

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Province du Nord-Kivu (ville et territoire de Beni) et province de l'Ituri (territoires de Bunia, Mambasa et Irumu).

UGANDA

Districts de Kasese et de Kampala, ainsi que les communautés à risque des districts de Wakiso, Masaka, Lwengo, Bugiri et Iganga.

OBJECTIFS

Le projet a répondu à ces défis transfrontaliers à travers trois objectifs principaux :

1 RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA COLLABORATION MENÉES AU NIVEAU LOCAL

Le projet a renforcé les capacités des autorités locales, des forces de sécurité, de la société civile et des communautés à lutter contre l'extrémisme violent par le biais du dialogue et d'actions conjointes.

2 AMÉLIORER L'INCLUSION ET LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS À RISQUE

Le projet a soutenu les communautés vulnérables au recrutement par des groupes extrémistes violents en renforçant leur capacité à répondre à leurs besoins socio-économiques et à apaiser leurs griefs, qui peuvent être exploités par des acteurs violents, tout en instaurant la confiance et en favorisant l'engagement auprès des autorités et de la communauté au sens large.

3 SOUTENIR LES VICTIMES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Le projet a renforcé les droits, les ressources et les plateformes mises à la disposition des victimes et des associations de victimes pour leur permettre de participer en toute sécurité aux efforts de prévention et de consolidation de la paix.

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document traduit les données factuelles et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet en recommandations pratiques destinées aux décideurs politiques, aux praticiens et aux partenaires du développement. Ces recommandations s'appuient sur des approches qui se sont révélées prometteuses au cours de la mise en œuvre du projet, tout en tenant compte

des défis et des lacunes rencontrés. L'objectif n'est pas de prescrire un modèle unique de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (P/LEV), mais d'identifier des enseignements et des approches pouvant être adaptés à différents contextes institutionnels et communautaires en RDC, en Ouganda et, le cas échéant, ailleurs.

MÉTHODOLOGIE

Les recommandations ont été élaborées dans le cadre d'un processus d'apprentissage participatif fondé sur les données factuelles et l'expérience acquise tout au long de la mise en œuvre du projet. Cela inclut les données de suivi du projet, les évaluations au niveau des activités, les retours d'expérience et les témoignages des participants et des parties prenantes, les processus trimestriels de suivi et de réflexion, ainsi que les échanges entre les partenaires de mise en œuvre. Vers la fin du projet, la Fondation Kofi Annan, Pole Institute et Prospect ont

examiné conjointement les expériences de mise en œuvre afin d'identifier les principaux enseignements, les défis et les pratiques prometteuses, et d'étudier leurs implications pour les futures politiques et programmes de P/LEV. Ces conclusions ont ensuite été analysées et traduites en recommandations présentées dans ce document, en accordant une attention particulière à leur pertinence, leur faisabilité et leur applicabilité pour les acteurs intervenant aux niveaux communautaire, national et transfrontalier.

RECOMMANDATIONS

COMMENT LES RÉPONSES EN MATIÈRE DE P/LEV PEUVENT-ELLES S'ADAPTER À LA NATURE TRANSNATIONALE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ?

1

Institutionnaliser la coopération transfrontalière entre les différents acteurs concernés pour faire face aux dimensions transnationales de l'extrémisme violent

COMMENT LES PRINCIPAUX ACTEURS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES AU NIVEAU LOCAL PEUVENT-ILS COLLABORER POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LES RÉGIONS À HAUT RISQUE ?

2

Établir et mettre en œuvre des plans de P/LEV élaborés localement, et ancrer leur exécution au sein des systèmes locaux existants.

3

Intégrer une approche de consolidation de la paix et de développement inclusif dans la politique et la mise en œuvre de la P/LEV.

4

Évaluer, instaurer et renforcer la confiance au sein de l'écosystème de P/LEV.

5

Institutionnaliser les mécanismes communautaires d'alerte précoce et d'intervention dans les zones à risque.



COMMENT AIDER LES COMMUNAUTÉS À RISQUE À DEVENIR MOINS VULNÉRABLES AU RECRUTEMENT PAR L'EXTRÉMISME VIOLENT ?

6

Rendre les programmes de développement et de P/LEV plus inclusifs et mieux adaptés aux besoins des communautés à risque, afin de mieux répondre aux griefs des personnes vulnérables au recrutement ou à l'exploitation par des groupes extrémistes violents.

7

Intégrer des approches de développement durables et menées par les communautés dans les efforts de P/LEV afin de réduire les vulnérabilités socio-économiques exploitées par les groupes extrémistes violents.

8

Institutionnaliser des approches sensibles au genre dans l'ensemble des politiques et programmes de P/LEV.

COMMENT UN SOUTIEN SUR MESURE AUX VICTIMES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT PEUT-IL LES AIDER À JOUER UN RÔLE ACTIF DANS LES EFFORTS DE P/LEV ?

9

Garantir la reconnaissance et un soutien différencié aux victimes de l'extrémisme violent.

COMMENT LES RÉPONSES EN MATIÈRE DE P/LEV PEUVENT-ELLES S'ADAPTER À LA NATURE TRANSNATIONALE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ?



1

Institutionnaliser la coopération transfrontalière entre les différents acteurs concernés pour faire face aux dimensions transnationales de l'extrémisme violent

Les autorités de la RDC et de l'Ouganda devraient mettre en place un cadre permanent de coopération transfrontalière en matière de P/LEV qui relie les autorités nationales et locales, les institutions de sécurité, la société civile et les structures de prévention

communautaires afin d'analyser conjointement les risques, d'échanger des informations et des bonnes pratiques, de coordonner les actions préventives et de renforcer les mécanismes transfrontaliers d'alerte précoce et d'intervention.

JUSTIFICATION

L'extrémisme violent opère de part et d'autre de la frontière entre la RDC et l'Ouganda par le biais de réseaux interconnectés de recrutement et de traite, de mouvements de personnes et de ressources, d'économies illicites et de financements, de réseaux familiaux et sociaux, ainsi que de l'influence extrémiste. Or, les structures de prévention restent principalement organisées à l'intérieur des frontières nationales et ne sont pas

suffisamment reliées de part et d'autre de la frontière.

Cela entraîne **des lacunes dans l'analyse conjointe du contexte, l'échange d'informations, l'alerte précoce, l'orientation vers les services compétents et les actions préventives coordonnées**, alors même que les risques et les réseaux que ces structures cherchent à combattre sont transnationaux.

Il est important de noter que **cette lacune institutionnelle ne réside pas principalement dans l'absence de coopération bilatérale entre la RDC et l'Ouganda. Une coopération existe déjà, notamment entre les acteurs de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Une collaboration**

transfrontalière similaire est nécessaire pour que les efforts de prévention dans la lutte contre l'extrémisme violent soient pleinement efficaces. Comme l'a fait remarquer le point focal provincial du Nord-Kivu chargé de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent :

« Il n'existe pas de cadre transfrontalier permanent et efficace en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. »

APPEL À L'ACTION

La RDC et l'Ouganda devraient mettre en place un cadre de coopération transfrontalier permanent et conjoint en matière de P/LEV, dirigé par les institutions nationales compétentes en la matière et s'inscrivant, dans la mesure du possible, dans les mécanismes de coordination bilatéraux ou transfrontaliers existants, plutôt que de créer des structures

parallèles inutiles. Ce cadre devrait relier les acteurs nationaux et ceux opérant au niveau des frontières, et prévoir des mécanismes réguliers pour l'analyse conjointe du contexte, l'échange de pratiques et d'enseignements en matière de P/LEV, l'alerte précoce et l'orientation transfrontalières, ainsi que la coordination des actions préventives.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

Les données issues du projet démontrent qu'un dialogue transfrontalier structuré entre acteurs locaux étatiques et non étatiques est à la fois réalisable et essentiel pour faire face aux dimensions transnationales de l'extrémisme violent. Dans le cadre de ce projet, trois échanges transfrontaliers ont été organisés entre les membres des groupes de travail de P/LEV de l'Ouganda et de la RDC. Ce processus a conduit à la création d'un Comité de pilotage transfrontalier dédié,

composé de huit membres issus des groupes de travail ougandais sur la P/LEV situés à la frontière avec la RDC et des cadres de dialogue permanents en RDC, ainsi que de trois représentants des autorités locales (du district de Kasese, de la province du Nord-Kivu et de la province d'Ituri). Ce comité s'est réuni régulièrement pour définir des priorités communes en matière d'action transfrontalière.

Le comité a identifié les domaines clés dans lesquels la coopération transfrontalière était la plus urgente, notamment la mise en place de protocoles de partage d'informations, le renforcement de la résilience économique des commerçants transfrontaliers face au commerce illicite et au financement de l'extrémisme violent, ainsi que la coordination de la réhabilitation et de la réintégration des anciens combattants.

Au-delà de ces priorités, ces espaces de concertation ont directement permis aux acteurs locaux de mieux comprendre les menaces communes et ont favorisé l'apprentissage mutuel, offrant une plateforme d'échange de bonnes pratiques sur différentes questions telles que la réinsertion des anciens combattants. Comme l'a souligné l'un des participants ougandais : *« Je n'avais jamais entendu parler de l'extrémisme violent avant cela. Aujourd'hui, grâce à ce que j'ai appris des participants issus de régions*

longtemps touchées par la violence, je me sens prêt à anticiper cette menace émergente dans mon propre village. »

L'expertise conjointe des partenaires du projet, Prospect en Ouganda et Pole Institute en RDC, ainsi que les échanges au cours de ces sessions de dialogue, ont joué un rôle crucial en éclairant et en facilitant l'adoption du tout premier plan d'action de P/LEV du Nord-Kivu.

Si le projet La Paix au-delà des frontières a réussi à jeter les bases et à démontrer une forte volonté politique et communautaire en faveur de la coopération transfrontalière, ces initiatives reposent actuellement sur un soutien lié au projet. Pour garantir un impact durable face à la menace de l'extrémisme violent transnational, ces espaces de coordination communautaires et locaux doivent être officiellement institutionnalisés dans les cadres de P/LEV de chaque pays.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales chargées de la P/LEV et autorités gouvernementales compétentes – le Centre national de lutte contre le terrorisme (NCTC) ougandais et le Comité national de coordination de la lutte contre le terrorisme international (CNCLT) de la RDC en tant qu'acteurs principaux

○ METTRE EN PLACE UN CADRE DE COOPÉRATION BILATÉRALE TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE DE P/LEV

Ou intégrer formellement une fonction P/LEV dans un mécanisme de coordination transfrontalière existant et approprié entre la RDC et l'Ouganda, avec un mandat convenu couvrant l'analyse conjointe du contexte, l'échange d'informations et de bonnes pratiques, l'alerte précoce/l'orientation vers les services compétents et la prévention coordonnée.

- **DÉSIGNER DES POINTS FOCaux NATIONaux ET ÉTABLIR DES PROTOCOLES CLAIRS DE COORDINATION ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS**

Reliant ce cadre aux ministères concernés, aux institutions de sécurité et aux structures nationales de P/LEV existantes.

Autorités provinciales/de district et aux frontières

- **DÉSIGNER DES POINTS FOCaux EN MATIÈRE DE P/LEV AU SEIN DES PROVINCES ET DISTRICTS FRONTALIERS CONCERNÉS ET LES RELIER VIA LE CADRE TRANSFRONTALIER**

Afin de permettre des échanges réguliers sur les risques émergents, les préoccupations des communautés, les priorités en matière de prévention et les actions nécessitant une coordination transfrontalière.

- **RELIER LES MÉCANISMES D'ALERTE PRÉCOCE COMMUNAUTAIRES EXISTANTS DE PART ET D'AUTRE DE LA FRONTIÈRE PAR LE BIAIS DE FILIÈRES D'ORIENTATION ET D'INTERVENTION CONVENUES**

Assorties de modalités claires en matière de vérification, de confidentialité, de remontée d'information et de retour d'expérience, plutôt que de créer un système d'alerte précoce parallèle distinct.

Société civile, acteurs communautaires et programmes de P/LEV

- **ASSURER LA PARTICIPATION STRUCTURÉE DES OSC CONCERNÉES, DES STRUCTURES DE PRÉVENTION COMMUNAUTAIRES ET DES ACTEURS DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX À L'ANALYSE ET À LA PRÉVENTION TRANSFRONTALIÈRES**

Y compris l'identification des risques émergents, le partage d'informations au niveau communautaire par des canaux sécurisés et la contribution aux réponses préventives conjointes.

- **FOURNIR UN SOUTIEN TECHNIQUE ET UN RENFORCEMENT INITIAL DES CAPACITÉS POUR RENDRE LE CADRE OPÉRATIONNEL**

Tout en intégrant progressivement ses coûts de coordination et de fonctionnement au sein des institutions nationales et infranationales responsables.

COMMENT LES PRINCIPAUX ACTEURS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES AU NIVEAU LOCAL PEUVENT-ILS COLLABORER POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LES RÉGIONS À HAUT RISQUE ?



2

Établir et mettre en œuvre des plans de P/LEV élaborés localement, et ancrer leur exécution au sein des systèmes locaux existants.

Les autorités nationales et locales **devraient officiellement établir, adopter et mettre en œuvre des plans de P/LEV** élaborés localement, qui traduisent les priorités nationales de P/LEV en actions, responsabilités et cadres de coordination adaptés au contexte. La mise en œuvre

devrait être intégrée de façon transversale au sein des structures gouvernementales et communautaires existantes grâce à des pratiques minimales précisant comment chaque acteur contribue à la P/LEV dans le cadre de ses fonctions quotidiennes.

JUSTIFICATION

Les politiques et stratégies nationales de P/LEV fournissent un cadre général important, mais elles ne se traduisent pas automatiquement en action préventive coordonnée aux niveaux provincial, des districts et communautaire. Les facteurs sous-jacents et les manifestations de l'extrémisme violent varient considérablement d'un lieu à l'autre,

tout comme les institutions, les acteurs communautaires, les vulnérabilités et les opportunités susceptibles de contribuer à la prévention. **Les plans locaux de P/LEV offrent un mécanisme permettant de traduire les grandes priorités nationales en responsabilités et actions adaptées au contexte, fondées sur les risques et les capacités identifiés localement.**

Cependant, l'élaboration d'un plan ne suffit pas. Sans adoption formelle, sans attribution claire des responsabilités et sans intégration dans les mécanismes existants de planification, de coordination et de compte rendu, les plans locaux de P/LEV risquent de rester tributaires de

responsables individuels ou de projets financés par des sources extérieures.

L'institutionnalisation est donc importante tant pour la mise en œuvre que pour la continuité, en particulier lorsque les dirigeants politiques, le personnel ou le financement sont susceptibles de changer.

APPEL À L'ACTION

Passer d'une planification et d'une coordination soutenues par des projets à des plans locaux de P/LEV officiellement adoptés et mis en œuvre, avec une appropriation institutionnelle, des responsabilités et une obligation de redevabilité claires quant à leur exécution.

Plutôt que de créer des fonctions de P/LEV parallèles, les plans devraient définir la manière dont les acteurs des pouvoirs publics, des forces de sécurité, de la société civile et des communautés concernés contribuent dans le cadre de leurs mandats existants.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

Dans le Nord-Kivu, le projet La Paix au-delà des frontières a démontré comment une planification de P/LEV menée localement peut évoluer d'une coordination au niveau des projets à une appropriation provinciale. Les réunions du Cadre de dialogue permanent du projet ont conduit à l'adoption d'un plan d'action local de P/LEV pour le territoire de Beni. Au cours de l'une de ces réunions, le représentant du gouvernement provincial a souligné l'importance de mettre en place un cadre provincial durable : **« Il est important de planifier les actions que doit entreprendre le Cadre de dialogue permanent. Cependant, pour garantir la pérennité de ces efforts, ceux-ci devraient plutôt viser à élaborer un plan provincial de P/LEV qui servira de cadre au gouvernement provincial, applicable à tous les acteurs de la paix souhaitant travailler dans ce domaine au Nord-Kivu. »**

ont ensuite contribué à l'élaboration d'un plan provincial intégré de P/LEV en mars 2026, ainsi qu'à la nomination par le gouverneur du Nord-Kivu d'un point focal provincial dédié à la P/LEV, chargé de coordonner l'élaboration, l'adoption et la validation du plan, et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre au nom du gouvernement provincial. Cela a permis d'établir clairement l'appropriation institutionnelle et la responsabilité au-delà du projet.

Le plan a également commencé à servir de cadre de référence pour d'autres acteurs. En juillet 2026, la mission des Nations unies a aidé des jeunes et des responsables de la société civile à mettre au point des initiatives d'alerte précoce alignées sur ce plan, tandis qu'en août, l'organisation Search for Common Ground a aidé des acteurs étatiques et non étatiques à identifier trois actions prioritaires de plaidoyer pour sa mise en œuvre.

La formation continue et les consultations

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales/locales

- OFFICIALIZER LES PLANS DE P/LEV ÉLABORÉS AU NIVEAU LOCAL PAR L'INSTRUMENT ADMINISTRATIF APPROPRIÉ ET ATTRIBUER LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI.

Autorités locales

- TRADUIRE LE PLAN EN PRIORITÉS ANNUELLES, EN RESPONSABILITÉS DÉSIGNÉES ET EN MÉCANISMES DE COORDINATION RÉGULIERS.

Centre national de lutte contre le terrorisme (NCTC) de l'Ouganda

- ADOPTER ET TESTER LES « PRATIQUES MINIMALES » ISSUES DU PROJET LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES EN TANT QUE CADRE OPÉRATIONNEL POUR INTÉGRER DE FAÇON TRANSVERSALE LA P/LEV DANS LES RESPONSABILITÉS EXISTANTES DES ACTEURS AU NIVEAU DES SOUS-COMTÉS, DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES COMMUNAUTÉS.

Gouvernement provincial du Nord-Kivu

- ADOPTER FORMELLEMENT ET RENDRE OPÉRATIONNEL LE PLAN PROVINCIAL INTÉGRÉ DE P/LEV, EN ATTRIBUANT DES RESPONSABILITÉS CLAIRES AUX INSTITUTIONS PROVINCIALES ET LOCALES CONCERNÉES, EN INTÉGRANT LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LEURS PLANS DE TRAVAIL ET BUDGETS EXISTANTS, ET EN ÉTABLISSANT UN MÉCANISME MULTI-ACTEURS POUR SUIVRE RÉGULIÈREMENT LA MISE EN ŒUVRE, EXAMINER L'ÉVOLUTION DES RISQUES ET RENDRE COMPTE DES PROGRÈS RÉALISÉS.

Partenaires de développement / programmes P/LEV

- ALIGNER L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER SUR LES PRIORITÉS IDENTIFIÉES DANS LES PLANS ÉLABORÉS LOCALEMENT, PLUTÔT QUE D'ÉTABLIR DES PRIORITÉS PARALLÈLES.



3 Intégrer une approche de consolidation de la paix et de développement inclusif dans la politique et la mise en œuvre de la P/LEV.

En adoptant une approche fondée sur la consolidation de la paix et le développement inclusif, les autorités nationales et locales devraient concentrer leurs efforts en matière de P/LEV sur la

prise en compte des vulnérabilités, des griefs et de l'exclusion plus généraux qui accroissent la vulnérabilité des personnes au recrutement par les groupes extrémistes violents.

JUSTIFICATION

Lorsque la P/LEV est envisagée principalement sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité, les communautés et les institutions ont tendance à la considérer exclusivement comme une question relevant de la sécurité de l'État plutôt que comme une responsabilité partagée. Cette perception étroite déresponsabilise les acteurs locaux, laissant les institutions et les communautés inconscientes de leur propre rôle essentiel dans la prévention –

ce qui fragilise l'espace préventif au sens large. La participation s'élargit lorsque la P/LEV est comprise comme visant à remédier à l'exclusion, aux griefs et aux vulnérabilités par le biais de la prévention et du développement inclusif. Mais cela nécessite plus qu'un simple changement de terminologie : les structures de coordination locales doivent être en mesure de relier les préoccupations des communautés aux institutions capables d'y répondre.

APPEL À L'ACTION

Traduire l'approche holistique déjà présente dans les discours nationaux sur la P/LEV en une mise en œuvre locale, en faisant de la prévention des conflits, du dialogue, de l'inclusion sociale et

économique et de la participation communautaire des composantes explicites des responsabilités locales en matière de P/LEV.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

En Ouganda, le projet a démontré comment une approche combinant consolidation de la paix et développement peut élargir la P/LEV, en la faisant passer d'une préoccupation essentiellement sécuritaire à une responsabilité partagée visant à garantir le développement, la gouvernance et la protection de la communauté. À Munkunyu, l'engagement au sein du groupe de travail du projet a aidé les responsables locaux à reconnaître que les groupes à risque déjà identifiés par les structures de sécurité avaient également besoin d'un soutien socio-économique. Les responsables de la sécurité et du développement communautaire ont conjointement orienté d'anciens combattants, des personnes enlevées, des survivants d'attaques terroristes, des veuves d'anciens gardes royaux et des jeunes vulnérables vers les programmes gouvernementaux existants.

Plutôt que de créer un service parallèle de P/LEV, ce processus a aidé les responsables à utiliser différemment les mécanismes institutionnels existants pour remédier aux vulnérabilités dans une optique de prévention. S'appuyant sur cette approche intégrée, dans la division de Bwera, les conducteurs de

motos-taxis – dont beaucoup étaient des jeunes sans emploi ou économiquement vulnérables, exposés à des offres de recrutement motivées par un aspect financier – ont combiné des pratiques de vigilance et de non-violence avec l'autonomie économique. Grâce aux activités de sensibilisation menées dans le cadre du projet, les conducteurs ont pris conscience que leur précarité économique augmentait leur vulnérabilité face au recrutement et à la manipulation par des groupes extrémistes violents. Déterminés à s'autonomiser, ils ont relancé des programmes d'épargne qui ont permis de mobiliser six millions de shillings ougandais en dix jours. Ce capital a permis aux membres de lancer des projets concrets d'autonomisation, notamment l'achat de leurs propres motos (au lieu d'utiliser celles d'un tiers), la pose de briques pour construire leurs maisons et le lancement d'autres petites entreprises. Comme l'a souligné l'un de ces chauffeurs de taxi : « **Notre vision de la sécurité a complètement changé. Avant, nous pensions que la sécurité était l'affaire des forces de l'ordre, mais nous savons désormais qu'elle commence par nous.** »

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales/locales, acteurs de la P/LEV

- INTÉGRER LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX, D'INCLUSION SOCIALE ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES P/CVE AU NIVEAU RÉGIONAL OU LOCAL.

Autorités locales

- INCLURE LE DIALOGUE COMMUNAUTAIRE, L'IDENTIFICATION DES GRIEFS ET L'ORIENTATION VERS LES SERVICES SOCIAUX ET DE DÉVELOPPEMENT COMPÉTENTS DANS LES PLANS D'ACTION LOCAUX DE P/LEV.

Acteurs du développement

- ÉVALUER SI LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTS ATTEIGNENT LES COMMUNAUTÉS ET LES GROUPES CONFRONTÉS À L'EXCLUSION OU À DES VULNÉRABILITÉS ASSOCIÉES AU RISQUE D'EXTRÉMISME VIOLENT, ET METTRE EN PLACE DES FILIÈRES D'ORIENTATION APPROPRIÉES PLUTÔT QUE DE CRÉER DES INTERVENTIONS « ANTITERRORISTES » ISOLÉES.

Praticiens de la P/LEV

- UTILISER UN LANGAGE ET UN CADRE ADAPTÉS AU CONTEXTE LOCAL QUI PERMETTENT LA PARTICIPATION DES GROUPES À RISQUE SANS LES STIGMATISER INUTILEMENT PAR UNE TERMINOLOGIE LIÉE AU TERRORISME.

« Avant, nous pensions que la sécurité était l'affaire des forces de l'ordre, mais nous savons désormais qu'elle commence par nous. »



4 Évaluer, instaurer et renforcer la confiance au sein de l'écosystème de P/LEV.

Les autorités nationales et locales ainsi que les acteurs de la P/LEV devraient évaluer systématiquement les dynamiques de confiance entre les communautés, la société civile, les autorités locales et les acteurs de la sécurité. Il s'agit là d'une étape clé vers la participation communautaire et l'efficacité du partage

d'informations, du signalement et de l'alerte précoce. À cette fin, ils devraient intégrer des mesures délibérées de renforcement et de consolidation de la confiance tout au long de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des interventions de P/LEV.

JUSTIFICATION

L'efficacité des interventions de P/LEV dépend fortement de la qualité des relations entre les communautés, la société civile, les autorités locales et les institutions de sécurité. Les communautés sont plus enclines à faire part de leurs préoccupations, à participer au dialogue ou à partager des informations sensibles lorsqu'elles estiment que les institutions

réagiront de manière appropriée et que leur engagement ne les exposera pas à des représailles, à la stigmatisation ou à d'autres préjudices. De même, les autorités et les acteurs de la sécurité doivent avoir confiance dans la légitimité et la fiabilité de leurs interlocuteurs issus des communautés et de la société civile avec lesquels ils collaborent.

L'expérience du projet suggère que **la confiance est donc à la fois une condition préalable à une prévention efficace et un résultat que les interventions de P/LEV peuvent renforcer**. Un dialogue et une collaboration soutenus peuvent permettre à des acteurs qui méfiaient les uns des autres de développer des relations de travail, de mieux comprendre leurs rôles respectifs et d'aborder de plus en plus conjointement les défis liés à la paix et à la sécurité. Dans le même temps, la confiance ne doit pas être considérée comme acquise simplement parce que

les parties prenantes participent à la même activité ou à la même structure de coordination.

Elle peut varier considérablement d'un acteur à l'autre, évoluer au fil du temps et se détériorer rapidement à la suite d'incidents de sécurité, de préoccupations liées aux droits de l'homme ou de violations de la confidentialité. Les interventions en matière de P/LEV doivent donc évaluer régulièrement où la confiance existe, où elle est fragile, quels facteurs la façonnent et quels acteurs peuvent servir d'intermédiaires crédibles.

APPEL À L'ACTION

Faire du renforcement de la confiance entre les institutions de l'État, les organisations de la société civile, les groupes à risque et la communauté au sens large une dimension délibérée

et mesurable de la programmation en matière de P/LEV afin de garantir des flux d'informations et une coopération efficaces en matière de prévention.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

Le projet a démontré que la confiance dans la P/LEV dépend de la manière dont les institutions interagissent avec les communautés et y répondent. À Kawempe, certains membres de la communauté hésitaient à signaler leurs préoccupations directement à la police, par crainte d'être placés en détention ou soumis à des interrogatoires musclés. Comme l'a expliqué un conducteur de taxi-moto : « *Quand on signale quelque chose à la police... les agents retournent souvent l'accusation contre moi, celui qui a signalé les faits. Je finis alors menotté.* » Le projet a donc travaillé par l'intermédiaire de médiateurs de confiance afin de renforcer les relations entre les communautés et les acteurs de la sécurité. À Munkunyu, ces derniers ont mis en place des points de contact directs et se sont engagés à

améliorer leur réactivité. Parallèlement, le projet a activement collaboré avec des groupes en interaction quotidienne avec la communauté, notamment les conducteurs de motos-taxis (« boda boda ») et les propriétaires immobiliers. Ces activités conjointes de renforcement de la confiance ont consolidé la confiance envers les acteurs de la sécurité et ont permis à ces groupes de prendre conscience de leur position unique pour mener les efforts de prévention au sein de la communauté. Comme l'a fait remarquer un conducteur : « ***Nous, les conducteurs de boda-boda, devons déployer des efforts considérables pour prévenir le terrorisme. En effet, nous jouons le rôle de "transmetteurs", puisque nous transportons des personnes.*** »

Un propriétaire à Munkunyu a utilisé ces canaux directs pour signaler un locataire suspect, ce qui a conduit à une intervention immédiate de la police. De même, les conducteurs de boda-boda impliqués dans le projet ont commencé à signaler des bagages ou des passagers suspects. À Munkunyu, ils ont contribué à l'identification et à l'arrestation d'individus soupçonnés d'être liés aux attentats de novembre 2025, tandis qu'à Mpondwe, des conducteurs ont repéré un engin avec lequel des enfants jouaient et ont alerté les services de sécurité,

qui ont neutralisé l'engin explosif en toute sécurité. Le contraste entre ces expériences souligne l'importance d'adapter les canaux d'engagement aux niveaux de confiance existants. Lorsque l'engagement direct avec les institutions de sécurité suscite la peur ou la méfiance, des intermédiaires de confiance peuvent offrir des points d'entrée plus sûrs ; au fil du temps, des réponses institutionnelles cohérentes et appropriées peuvent contribuer à renforcer la confiance et la coopération.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales/locales et partenaires de mise en œuvre de la P/LEV

- **MENER DES ANALYSES DE CONFIANCE ET DES ANALYSES DES PARTIES PRENANTES DÈS LE DÉBUT DES INTERVENTIONS DE P/LEV ET LES METTRE À JOUR PÉRIODIQUEMENT À MESURE QUE LES RELATIONS ET LA DYNAMIQUE DES CONFLITS ÉVOLUENT. ADAPTER LES STRATÉGIES D'ENGAGEMENT LORSQUE LA MÉFIANCE, LA PEUR, LES SENSIBILITÉS POLITIQUES OU L'ÉVOLUTION DES RELATIONS COMMENCENT À NUIRE À LA PARTICIPATION.**

Structures de coordination de la P/LEV

- **IDENTIFIER ET FAIRE APPEL À DES INTERMÉDIAIRES DE CONFIANCE, ISSUS DES COMMUNAUTÉS, DES MILIEUX RELIGIEUX, DES MILIEUX PROFESSIONNELS OU DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ET ADAPTÉS AU CONTEXTE, LORSQUE L'ENGAGEMENT DIRECT ENTRE LES COMMUNAUTÉS ET LES INSTITUTIONS S'AVÈRE DIFFICILE.**

Autorités locales et acteurs de la sécurité

- **CRÉER DES OCCASIONS DURABLES DE DIALOGUE ET D'ACTION CONJOINTE ENTRE LES COMMUNAUTÉS, LES OSC ET LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, PLUTÔT QUE DE SE CONTENTER DE CONSULTATIONS PONCTUELLES.**

Acteurs de la lutte contre le terrorisme, acteurs de la justice et autorités de sécurité compétentes

- **METTRE EN PLACE DES GARANTIES DE PROTECTION ET DE CONFIDENTIALITÉ QUI RENFORCENT LA CONFIANCE, NOTAMMENT DES PROCÉDURES DE SIGNALEMENT SÉCURISÉES ET UN SOUTIEN SÉCURITAIRE APPROPRIÉ POUR LES OSC ET LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES MENANT DES ACTIVITÉS LÉGITIMES DE P/LEV.**



5

Institutionnaliser les mécanismes communautaires d'alerte précoce et d'intervention dans les zones à risque.

Les autorités nationales/locales et les programmes de P/LEV devraient mettre en place des mécanismes communautaires d'alerte précoce là où ils font défaut, ou reconnaître formellement et intégrer les mécanismes existants dans

les systèmes de P/LEV et de gouvernance locale, en définissant des procédures et des responsabilités claires pour la réception, la vérification, la transmission et la réponse aux alertes émises par les communautés.

JUSTIFICATION

Les communautés sont souvent parmi les premières à observer les signes de risques émergents d'extrémisme violent, notamment des déplacements inhabituels, des tentatives de recrutement, des menaces ou des changements de comportement au niveau local. Les responsables communautaires, les organisations de la société civile, les propriétaires immobiliers, les travailleurs des transports et d'autres acteurs locaux

de confiance peuvent donc détenir des informations auxquelles les institutions officielles ne peuvent pas facilement accéder par les voies conventionnelles.

Cependant, l'expérience du projet montre que l'alerte précoce n'a qu'une valeur préventive limitée si le signalement n'est pas sûr et fiable et si les alertes ne débouchent pas sur des mesures appropriées.

Plusieurs participants ont fait part de leur frustration face à l'absence de réaction du personnel de sécurité, ce qui les a découragés de continuer à signaler les risques et les vulnérabilités. Lorsqu'il n'existe aucun mécanisme communautaire d'alerte précoce, en mettre un en place peut créer un lien structuré entre ces connaissances locales et les institutions capables d'évaluer les menaces potentielles et d'y répondre. Lorsque des mécanismes existent déjà — y compris ceux mis en place dans le cadre de projets ou d'initiatives communautaires —, la priorité devrait être de les reconnaître officiellement et de les intégrer dans les systèmes existants de P/LEV et de gouvernance locale, plutôt que de créer des structures parallèles ou de les laisser disparaître à la fin du financement des projets.

APPEL À L'ACTION

Les autorités devraient passer de dispositifs d'alerte précoce informels ou soutenus par des projets à des mécanismes communautaires d'alerte précoce et d'intervention reconnus et dotés de ressources suffisantes, avec des

Des responsabilités et des procédures claires sont nécessaires pour recevoir, vérifier, transmettre et répondre aux alertes émises par la communauté. Il est également important de fournir un retour d'information à ceux qui signalent des préoccupations. Les mécanismes d'alerte précoce doivent également inclure des mesures appropriées de confidentialité et de protection pour les membres de la communauté et les acteurs de la société civile qui partagent des informations sensibles, en particulier lorsque le signalement risque de les exposer à des représailles, à la stigmatisation ou à d'autres risques. Une appropriation conjointe par les communautés, la société civile et les autorités compétentes peut contribuer à garantir que ces mécanismes restent à la fois accessibles localement et reliés à la réponse institutionnelle.

rôles, des canaux de signalement, des responsabilités en matière d'intervention, des garanties de protection et des procédures de retour d'information convenus conjointement.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

Dans l'est de la RDC, le partage proactif des alertes précoces a donné des résultats concrets en matière de prévention d'attaques imminentes et de réduction du nombre de victimes civiles. Plutôt que de considérer la P/LEV comme relevant de la seule responsabilité des institutions de sécurité, les mécanismes conjoints d'alerte précoce mis en place par le projet à Beni et à Bunia ont créé des canaux permettant aux connaissances

communautaires d'éclairer l'action des institutions en temps opportun.

En janvier 2026, le mécanisme réunissant des leaders communautaires, des autorités locales et des acteurs de la défense et de la sécurité de Beni a recueilli et transmis une alerte concernant des individus armés non identifiés se dirigeant vers Mamové, dans le secteur de Beni-Mbau (territoire de Beni).

Suite à cette information, les Forces armées congolaises ont envoyé des renforts et ont pu empêcher l'attaque. En février 2026, le mécanisme a alerté les services de sécurité de la présence d'un groupe extrémiste violent à Pwenti. Des soldats ont été déployés et ont réussi à mettre fin à l'attaque du village avant que des victimes ne soient à déplorer.

Ces exemples soulignent le lien essentiel entre la capacité des communautés à détecter les risques, l'existence de canaux de signalement sûrs et fiables, et la réactivité des institutions. Une faiblesse à n'importe quel maillon de cette chaîne peut empêcher que l'alerte précoce émanant des communautés ne se traduise par une action préventive.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales/locales et institutions chargées de la P/LEV

- **RECONNAÎTRE OFFICIELLEMENT LES MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES D'ALERTE PRÉCOCE EXISTANTS ET LES RELIER AUX STRUCTURES LOCALES ET NATIONALES COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ.**

Services de sécurité, autorités locales et société civile

- **DÉFINIR CONJOINTEMENT DES PROTOCOLES COUVRANT L'IDENTIFICATION, LE SIGNALEMENT, LA VÉRIFICATION, LA TRANSMISSION, LA RÉPONSE ET LE SUIVI DES ALERTES.**

Autorités nationales/locales

- **ALLOUER DES RESSOURCES RÉCURRENTES À LA COORDINATION, À LA COMMUNICATION, AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET AU SUIVI DES MÉCANISMES D'ALERTE AFIN DE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES FINANCEMENTS PAR PROJET.**

Autorités chargées de la sécurité

- **METTRE EN PLACE DES MESURES APPROPRIÉES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION POUR LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI PARTAGENT DES INFORMATIONS SENSIBLES.**

Autorités nationales/locales/de sécurité

- **LORSQUE LES CONSIDÉRATIONS DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ LE PERMETTENT, FOURNIR UN RETOUR D'INFORMATION SUR LES MESURES PRISES À LA SUITE DES ALERTES COMMUNAUTAIRES, AFIN DE RENFORCER LA CONFIANCE ET D'ASSURER UNE PARTICIPATION CONTINUE.**



COMMENT AIDER LES COMMUNAUTÉS À RISQUE À DEVENIR MOINS VULNÉRABLES AU RECRUTEMENT PAR L'EXTRÉMISME VIOLENT ?

6

Rendre les programmes de développement et de P/LEV plus inclusifs et mieux adaptés aux besoins des communautés à risque, afin de mieux répondre aux griefs des personnes vulnérables au recrutement ou à l'exploitation par des groupes extrémistes violents.

Les acteurs gouvernementaux, du développement et de la P/LEV devraient passer d'une approche passive de non-discrimination dans leurs programmes à une inclusion proactive et sensible aux conflits des personnes et des communautés à risque, en veillant à ce

que leurs interventions répondent à leurs besoins spécifiques, à leurs vulnérabilités et aux obstacles à leur participation susceptibles d'accroître leur vulnérabilité au recrutement par des groupes extrémistes violents.

JUSTIFICATION

L'ouverture formelle des programmes de développement et de P/LEV ne se traduit pas nécessairement par une inclusion significative. Les personnes et les communautés vulnérables au recrutement par l'extrémisme violent ne constituent pas un groupe homogène : leur exposition

à la violence, aux déplacements, à l'exclusion socio-économique, leurs relations avec les institutions, leurs affiliations religieuses ou sociales, ainsi que leur accès aux opportunités peuvent varier considérablement.

Les traiter comme une catégorie unique peut donc conduire les programmes à mobiliser les mauvaises parties prenantes, à mal comprendre les dynamiques internes de pouvoir et d'influence, ou à proposer des opportunités auxquelles certains groupes ne peuvent pas ou ne veulent pas accéder. En conséquence, les griefs et les vulnérabilités que les programmes cherchent à traiter peuvent persister et rester exposés à l'exploitation par des groupes extrémistes violents.

APPEL À L'ACTION

Les acteurs gouvernementaux, du développement et de la P/LEV devraient systématiquement identifier et lever les obstacles spécifiques qui empêchent les personnes à risque de bénéficier des opportunités sociales, économiques et civiques existantes. Cela nécessite une analyse régulière du contexte, des vulnérabilités, des parties prenantes et des rapports de force ; une sensibilisation proactive par l'intermédiaire d'acteurs

Une inclusion efficace exige donc que les programmes se demandent non seulement qui est éligible, mais aussi qui manque à l'appel, pourquoi ces personnes sont absentes, et quels canaux de confiance permettent de les atteindre. Cela nécessite un engagement soutenu, car la confiance, les relations institutionnelles et l'accès ne peuvent être établis par une seule consultation ou activité de sensibilisation.

communautaires de confiance et légitimes; et l'adaptation des programmes lorsque les modalités existantes excluent involontairement certains groupes.

Les communautés à risque devraient également être associées à l'élaboration des réponses de développement destinées à remédier à leurs vulnérabilités, notamment par leur participation aux processus locaux de planification du développement concernés.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

En RDC, l'intervention du projet la Paix au-delà des frontières auprès d'anciens combattants a mis en évidence la difficulté de pérenniser le désengagement lorsque les vulnérabilités socio-économiques liées au recrutement restent sans solution. Les anciens combattants ont décrit le chômage et l'absence de moyens de subsistance viables comme des facteurs augmentant la vulnérabilité des jeunes au

recrutement par des groupes extrémistes violents et leurs alliés.

Un ancien combattant a rapporté que certaines personnes ayant quitté des groupes armés étaient par la suite retournées au combat après avoir constaté que la vie civile n'offrait pas suffisamment de possibilités pour atteindre l'autonomie économique et financière.

Cela met en évidence un fossé critique entre le désengagement et la réintégration durable : quitter un groupe armé ou extrémiste violent ne supprime pas nécessairement les pressions socio-économiques qui ont contribué au recrutement, ni n'élimine la vulnérabilité au ré-recrutement.

Le projet a donc identifié le soutien aux initiatives entrepreneuriales et de subsistance menées par des jeunes dans les communautés à risque comme un moyen de remédier à ces vulnérabilités

et de renforcer les fondements économiques d'une réintégration durable. Sur la base de l'analyse contextuelle réalisée par Pole Institute, la priorité a été donnée aux jeunes et aux anciens combattants issus des territoires les plus touchés par l'extrémisme violent. Au-delà de la formation à l'entrepreneuriat, le programme a veillé à fournir un accompagnement durable aux jeunes tout au long du développement et de la mise en œuvre de leur petite entreprise – allant de l'élevage de poulets à la fabrication de savon.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Autorités nationales/locales et programmes de développement et de P/LEV

- **EXIGER LA RÉALISATION D'ANALYSES PÉRIODIQUES DU CONTEXTE, DE LA VULNÉRABILITÉ, DES PARTIES PRENANTES ET DES FACTEURS D'INFLUENCE LORS DE LA CONCEPTION D'INTERVENTIONS DE P/LEV CIBLANT LES GROUPES À RISQUE, Y COMPRIS LE DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE.**
- **ÉLABORER DES DIRECTIVES POUR L'INTÉGRATION PROACTIVE ET SENSIBLE AUX CONFLITS DES GROUPES VULNÉRABLES À L'EXTRÉMISME VIOLENT DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CIVIQUE.**
- **COORDONNER ET METTRE EN PLACE DES FILIÈRES D'ORIENTATION ENTRE LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT (P/CVE) ET LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE DÉVELOPPEMENT PERTINENTS, AFIN QUE LES BESOINS IDENTIFIÉS PUISSENT ÊTRE MIS EN RELATION AVEC LES SERVICES ET LES OPPORTUNITÉS EXISTANTS.**

- ÉVALUER RÉGULIÈREMENT ET RÉPONDRE AUX VULNÉRABILITÉS ET OBSTACLES DIFFÉRENCIÉS DES GROUPES À RISQUE EN ACTUALISANT LES ANALYSES D'INCLUSION, DES PARTIES PRENANTES ET DES RAPPORTS DE FORCE TOUT AU LONG DE LA MISE EN ŒUVRE ; EN TRAVAILLANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LEADERS COMMUNAUTAIRES DE CONFIANCE, DE PROFESSIONNELS, D'OSC ET D'INSTITUTIONS LÉGITIMES POUR ATTEINDRE LES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS ; EN ADAPTANT LES MODALITÉS DES PROGRAMMES ET LE SOUTIEN À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES ; ET EN SUIVANT LA PARTICIPATION EFFECTIVE, L'ACCÈS ET LES RÉSULTATS POUR GARANTIR UNE INCLUSION SIGNIFICATIVE.
- FOURNIR UN SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER APPROPRIÉ AUX STRUCTURES DE RÉINTÉGRATION CONCERNÉES, AFIN DE RENFORCER LA RÉINTÉGRATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DURABLE DES ANCIENS COMBATTANTS.

Collectivités locales

- IDENTIFIER ET IMPLIQUER LES GROUPES À RISQUE ET SOUS-REPRÉSENTÉS QUI N'ONT PAS ACCÈS AUX PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTS, EN TENANT COMPTE DES DIFFÉRENCES DE VULNÉRABILITÉ ET DES OBSTACLES À LA PARTICIPATION.
- GARANTIR LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES GROUPES À RISQUE AUX PROCESSUS PERTINENTS DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, AFIN QUE LEURS PRIORITÉS ET LEURS VULNÉRABILITÉS SOIENT PRISES EN COMPTE DANS LES RÉPONSES LOCALES.
- DÉSIGNER DES RESPONSABLES CHARGÉS D'ASSURER UN SUIVI ADÉQUAT DES SIGNALEMENTS REÇUS ET DES ENGAGEMENTS PRIS LORS DES ÉCHANGES AVEC LES COMMUNAUTÉS À RISQUE.



7

Intégrer des approches de développement durables et menées par les communautés dans les efforts de P/LEV afin de réduire les vulnérabilités socio-économiques exploitées par les groupes extrémistes violents.

Les acteurs gouvernementaux, du développement et de la P/LEV devraient permettre aux communautés à risque d'élaborer leurs propres réponses à leurs vulnérabilités socio-économiques. Pour ce faire, ils devraient soutenir les stratégies

de développement portées par les communautés, renforcer les institutions communautaires dignes de confiance et investir dans leur capacité à accéder aux opportunités de développement, à les gérer et à les pérenniser.

JUSTIFICATION

Les groupes extrémistes violents exploitent les vulnérabilités socio-économiques dans le cadre de leur stratégie de recrutement, en tirant parti des difficultés auxquelles sont confrontées les communautés défavorisées, telles que les opportunités limitées d'emploi et

de moyens de subsistance, les obstacles à l'éducation et à l'accès aux marchés, ainsi que le sentiment de marginalisation économique. En réponse, ils proposent l'accès à des opportunités, réelles ou fictives, à des revenus ou à une forme de justice économique.

L'expérience du projet suggère que la prise en charge de ces vulnérabilités nécessite davantage qu'une simple sensibilisation, un renforcement des capacités à court terme ou des opportunités de moyens de subsistance isolées. **Lorsque les vulnérabilités sont multidimensionnelles et profondément enracinées, les communautés ont besoin d'une plus grande autonomie pour identifier leurs priorités de développement et les traduire en réponses sociales, économiques, civiques et institutionnelles durables.**

Cela nécessite également d'investir dans les institutions par lesquelles les communautés s'organisent. Les institutions communautaires et confessionnelles qui jouissent de la confiance de la population peuvent remplir des fonctions allant

bien au-delà de leurs rôles religieux ou sociaux officiels — notamment en matière de leadership, d'éducation, de protection sociale, de mobilisation et de soutien— et peuvent donc constituer des plateformes importantes pour la résilience communautaire. Cependant, les communautés et leurs institutions peuvent ne pas disposer, dans un premier temps, des capacités de gouvernance, financières, juridiques ou organisationnelles nécessaires pour accéder aux opportunités de développement et les gérer de manière durable. **Investir dans leur capacité à se développer fait donc partie intégrante de la lutte contre la vulnérabilité, plutôt que d'être une condition préalable que les communautés doivent déjà remplir pour pouvoir bénéficier d'un soutien.**

APPEL À L'ACTION

Les gouvernements, les partenaires de développement et les acteurs de la P/LEV devraient aller au-delà d'une aide socio-économique à court terme ou définie de l'extérieur, en permettant aux communautés à risque d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement à long terme et en renforçant les institutions capables de soutenir ces stratégies.

L'assistance technique, les partenariats et le financement devraient être alignés sur les priorités identifiées localement et s'accompagner d'un développement institutionnel suffisant pour permettre aux communautés de gérer progressivement les ressources, de mobiliser un soutien supplémentaire et de pérenniser les initiatives au-delà des projets individuels.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

L'engagement du projet auprès des communautés salafistes en Ouganda a évolué, passant d'interventions ciblant des groupes spécifiques — notamment les jeunes, les femmes, les rapatriés et d'autres membres vulnérables — vers une approche de développement plus large, appropriée par la communauté.

Le dialogue avec les leaders et les professionnels communautaires a mis en évidence des vulnérabilités sociales, économiques, civiques et institutionnelles interdépendantes qui ne pouvaient être traitées de manière adéquate par des interventions isolées.

Grâce à des formations au leadership et à des compétences professionnelles, à l'analyse des problèmes et des solutions, à des consultations et à un engagement professionnel, les communautés salafistes ont élaboré leur première stratégie quinquennale et leur premier plan d'action pour le développement social, économique, civique et institutionnel, fournissant ainsi un cadre approprié par la communauté pour remédier à ces vulnérabilités sur le long terme.

À Bugiri, cette approche a commencé à se

traduire par des actions institutionnelles. Des responsables formés ont enregistré leur mosquée en tant qu'association à but non lucratif, ouvert un compte bancaire, recensé les membres et répertorié les caractéristiques sociales, les compétences, les défis et les besoins de leur communauté afin d'orienter la planification future. Malgré des ressources financières limitées, ils ont également engagé un consultant pour les aider à élaborer des propositions, démontrant ainsi leur engagement à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Gouvernement et autorités compétentes en matière de P/LEV

- **INTÉGRER DES APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT MENÉES PAR LES COMMUNAUTÉS DANS LES PROGRAMMES DE P/LEV, EN VEILLANT À CE QUE LES MESURES DE PRÉVENTION RÉPONDENT AUX VULNÉRABILITÉS SOCIALES, ÉCONOMIQUES, CIVIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES COMMUNAUTÉS CIBLÉES, PARALLÈLEMENT À LEURS EFFORTS DE SENSIBILISATION ET À LEURS INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.**
- **RECONNAÎTRE ET ASSOCIER LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET CONFESIONNELLES DE CONFIANCE EN TANT QU'ACTEURS POTENTIELS DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RÉSILIENCE, EN FONCTION DE LEURS FONCTIONS RÉELLES, DE LEUR LÉGITIMITÉ ET DE LEUR INFLUENCE AU SEIN DES COMMUNAUTÉS.**

Partenaires de développement, programmes de P/LEV et acteurs du secteur privé

- **ALIGNER L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LES PARTENARIATS ET LES FINANCEMENTS CATALYSEURS SUR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT MENÉES PAR LES COMMUNAUTÉS, EN AIDANT CES DERNIÈRES À TRADUIRE LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES EN ACTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES, CIVIQUES ET INSTITUTIONNELLES RÉALISABLES, PLUTÔT QUE D'IMPOSER DES INTERVENTIONS DÉTERMINÉES DE L'EXTÉRIEUR.**
- **COMBINER LE FINANCEMENT AVEC UN INVESTISSEMENT SOUTENU DANS LA PRÉPARATION AU DÉVELOPPEMENT ET LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, Y COMPRIS LEUR GOUVERNANCE, LEURS SYSTÈMES JURIDIQUES ET FINANCIERS, LEUR GESTION STRATÉGIQUE, LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET UNE REPRÉSENTATION INCLUSIVE, EN UTILISANT DES CALENDRIERS FLEXIBLES ET UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉS AUX CAPACITÉS INITIALES DES COMMUNAUTÉS ET DE LEURS INSTITUTIONS.**



8

Institutionnaliser des approches sensibles au genre dans l'ensemble des politiques et programmes de P/LEV.

Le gouvernement, les institutions chargées de la P/LEV et les partenaires de développement devraient analyser et prendre en compte de manière systématique la façon dont le genre façonne les vulnérabilités, les trajectoires

de recrutement, la résilience, la participation et le rétablissement, et traduire cette analyse en objectifs, interventions, budgets, mesures de protection et suivi différenciés.

JUSTIFICATION

Le genre influence la manière dont les individus vivent l'extrémisme violent, notamment leur exposition au recrutement et à la violence, les rôles qu'ils peuvent assumer au sein de groupes extrémistes violents ou en réaction à ceux-ci, leur accès aux opportunités économiques et sociales, ainsi que leurs parcours vers le désengagement, le rétablissement

et la réintégration. **Ces expériences et vulnérabilités peuvent différer entre les femmes et les hommes et peuvent également varier au sein de chaque groupe en fonction de l'âge, du statut socio-économique, du déplacement, de la religion et d'autres facteurs contextuels.**

Les interventions de P/LEV qui traitent les communautés comme si elles étaient neutres du point de vue du genre risquent donc de négliger d'importants facteurs de vulnérabilité ou de concevoir des réponses plus accessibles ou plus adaptées à un groupe qu'à un autre. Par exemple, les pressions socio-économiques et les attentes associées à la masculinité peuvent influencer la vulnérabilité de certains jeunes hommes face au recrutement, tandis que les femmes peuvent se heurter à des obstacles différents en matière de participation économique, de prise de décision et d'engagement dans les activités de P/LEV. Les femmes et les hommes peuvent également être

confrontés à des risques physiques, émotionnels, sociaux ou réputationnels différents lorsqu'ils participent à des activités de prévention.

L'intégration de la dimension de genre **ne devrait donc pas se limiter à la représentation numérique des femmes.** Elle nécessite de comprendre comment le genre façonne les risques, les besoins, les rôles, l'influence et les opportunités dans un contexte particulier, et d'utiliser cette analyse pour concevoir des réponses différenciées. Lorsque l'analyse identifie des inégalités ou des obstacles spécifiques affectant les femmes ou les hommes, des mesures ciblées peuvent s'avérer nécessaires.

APPEL À L'ACTION

Les institutions nationales de P/LEV, les autorités gouvernementales et les partenaires de développement devraient exiger une analyse de genre tout au long des cycles des politiques et des programmes de P/LEV et veiller à ce que les différences identifiées en matière de

besoins, de vulnérabilités, de capacités et de risques entre les femmes et les hommes soient prises en compte dans la définition des objectifs des programmes, l'allocation des ressources, la mise en œuvre, la protection et le suivi.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

En Ouganda, le projet s'est attaqué aux trajectoires de recrutement spécifiques liées au genre au sein de la communauté salafiste, principale communauté ciblée par les groupes extrémistes violents, où les femmes sont confrontées à des risques particuliers en raison de leur dépendance vis-à-vis des hommes de leur famille et de l'exploitation de leur rôle reproductif. Le projet a formé des chefs religieux

nationaux et régionaux, hommes (Amirs) et femmes (Amirats), au développement communautaire inclusif, remettant ainsi directement en cause les stéréotypes qui excluent les femmes de la prise de décision. En conséquence, la protection, la participation et l'autonomisation économique des femmes sont désormais intégrées dans la stratégie quinquennale de la communauté salafiste.

En adaptant les interventions aux dynamiques spécifiques liées au genre, ce cas illustre comment l'intégration directe de l'analyse de genre dans les stratégies

institutionnelles permet de s'attaquer aux vulnérabilités sous-jacentes que les groupes extrémistes exploitent.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Institutions nationales de P/LEV et institutions gouvernementales

- **INTÉGRER L'ANALYSE DE GENRE ET DES EXIGENCES SENSIBLES AU GENRE DANS LES POLITIQUES, PLANS ET ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES DE P/LEV AUX NIVEAUX NATIONAL ET LOCAL, EN S'APPUYANT SUR DES INDICATEURS QUI ÉVALUENT LES VULNÉRABILITÉS, LA PARTICIPATION ET LES RÉSULTATS DIFFÉRENCIÉS POUR LES FEMMES ET LES HOMMES, PLUTÔT QUE DE SE LIMITER AUX SEULS CHIFFRES DE PARTICIPATION.**

Partenaires de développement et programmes de P/LEV

- **MENER ET METTRE À JOUR PÉRIODIQUEMENT DES ANALYSES DE GENRE, PUIS TRADUIRE LES CONCLUSIONS EN INTERVENTIONS DIFFÉRENCIÉES, EN EXAMINANT COMMENT LE GENRE INFLUE SUR LES RISQUES DE RECRUTEMENT ET LES DISCOURS DE RADICALISATION, LES VULNÉRABILITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES, L'ACCÈS AUX OPPORTUNITÉS, LES RÔLES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ, LA PARTICIPATION, LA DÉSAFFILIATION ET LA RÉINSERTION.**

COMMENT UN SOUTIEN SUR MESURE AUX VICTIMES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT PEUT-IL LES AIDER À JOUER UN RÔLE ACTIF DANS LES EFFORTS DE P/LEV ?



9

Garantir la reconnaissance et un soutien différencié aux victimes de l'extrémisme violent.

Les autorités nationales devraient établir des définitions et des catégories claires et inclusives des victimes de l'extrémisme violent et s'en servir comme base pour

une reconnaissance, une indemnisation et un soutien différenciés, encourageant ainsi leur participation sûre et significative aux processus de P/LEV.

JUSTIFICATION

Les cadres existants de P/LEV et d'aide aux victimes ne reconnaissent pas systématiquement l'ensemble des personnes lésées par l'extrémisme violent, ni les différentes formes et conséquences de la victimisation. Les définitions peuvent être incomplètes, floues ou appliquées de manière incohérente, créant une incertitude quant à qui peut être considéré comme une victime et

risque d'exclure certaines catégories de la reconnaissance et de l'aide.

Parallèlement, l'élargissement du statut de victime à des catégories qui ne sont pas spontanément perçues comme telles par d'autres victimes ou communautés peut en soi susciter du ressentiment si les fondements de leur reconnaissance ne sont pas clairement définis et communiqués.

Cela revêt un caractère particulièrement sensible lorsque des personnes ont vécu des expériences complexes ou qui se recoupent, par exemple celles qui ont subi un préjudice tout en ayant été associées à des groupes extrémistes violents. Reconnaître ces personnes comme des victimes sans expliquer clairement la nature de la victimisation reconnue, les critères appliqués et les droits ou avantages découlant de cette reconnaissance peut donner l'impression d'une équivalence entre différentes expériences de préjudice ou de récompenser ceux qui sont perçus comme des auteurs de violences.

Des définitions claires et inclusives sont donc nécessaires à la fois pour prévenir toute exclusion injustifiée et pour garantir que l'inclusion soit légitime, transparente et comprise.

Cela est important car la reconnaissance a des conséquences concrètes : elle détermine l'éligibilité à une indemnisation ou à une réparation, l'accès à un soutien psychosocial, sanitaire, en matière de moyens de subsistance, juridique et autre, la représentation par le biais d'organisations de victimes, ainsi que les possibilités de participer aux processus de P/LEV.

APPEL À L'ACTION

Les autorités nationales, en consultation avec les organisations de victimes et les acteurs concernés de la P/LEV ainsi que du soutien aux victimes, devraient revoir et clarifier les définitions et les catégories de victimes de l'extrémisme violent et préciser ce que signifie concrètement

cette reconnaissance pour les différentes catégories, notamment en ce qui concerne l'éligibilité et les voies d'accès à l'indemnisation ou à la réparation, au soutien et aux services, à la représentation et à la participation aux processus de P/LEV.

EXEMPLE TIRÉ DU PROJET

Le travail du projet auprès des victimes de l'extrémisme violent a révélé une grande diversité dans les expériences de victimisation. Les participants comprenaient des survivants directs, des veuves et des veufs, des enfants, des parents et des frères et sœurs de personnes tuées ou blessées, des personnes en situation de handicap physique, des personnes souffrant de traumatismes psychologiques

moins visibles, ainsi que des familles de personnes enlevées. En Ouganda, ces dernières ont déclaré n'avoir reçu aucune indemnisation malgré la détresse prolongée liée à l'incertitude quant au sort de leurs proches. Les différences quant à la nature et à la gravité des préjudices ont également créé des tensions entre les victimes quant à savoir quelles expériences méritaient davantage d'attention.

Au niveau national, le projet a en outre identifié des interprétations divergentes parmi les acteurs de la lutte contre le terrorisme quant à la définition de la victime, notamment sur la question de savoir si cette catégorie s'étend aux anciens combattants et aux personnes ayant été associées à des groupes extrémistes violents.

Les implications concrètes de cette reconnaissance étaient également évidentes en RDC. Le projet La Paix au-delà des frontières a recensé 40 associations de victimes dans la ville et le territoire de Beni, à Bunia, Irumu et Mambasa, mais aucune n'avait bénéficié du soutien du Fonds National de Réparation aux Victimes (FONAREV). Cette cartographie a mis en évidence que le non-respect des critères d'éligibilité du Fonds constituait un obstacle majeur, aggravé par l'absence de représentation locale du FONAREV dans les zones concernées, ce qui limitait la capacité des associations à dialoguer avec le Fonds et à plaider en faveur de l'accès à son aide. Cependant, les activités du projet ont démontré comment des espaces

d'échange structurés aidaient les victimes à jouer un rôle plus actif dans P/LEV. Pole Institute a organisé des sessions conjointes qui ont contribué à lever les barrières protocolaires entre les victimes, les jeunes en situation de risque, les leaders communautaires et les décideurs. Au-delà de la dimension thérapeutique qu'elles ont apportée à plusieurs victimes, ces instances informelles de plaidoyer ont permis aux victimes de faire part de leurs griefs directement aux autorités. Cela s'est traduit par des engagements immédiats de la part des autorités à fournir le soutien nécessaire, démontrant ainsi à quel point la reconnaissance des victimes et les espaces de dialogue sont essentiels à leur engagement en tant que partenaires actifs dans la P/LEV.

Ces expériences montrent pourquoi des définitions claires et inclusives du statut de victime doivent distinguer les différentes formes et circonstances de préjudice et être associées à des parcours transparents et accessibles permettant un soutien, une indemnisation, une représentation et une participation différenciés.

PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES :

Institutions nationales chargées de la P/LEV et du soutien aux victimes

- **RÉVISER ET CLARIFIER LES DÉFINITIONS ET CATÉGORIES NATIONALES DES VICTIMES DE L'EXTRÉMISME VIOLENT**

En consultation avec les associations de victimes et les parties prenantes concernées, en veillant à ce que les différentes formes de préjudice et de victimisation soient dûment reconnues et que les critères soient suffisamment clairs pour éviter toute inclusion ou exclusion arbitraire.

- **DÉFINIR LES IMPLICATIONS DE CETTE RECONNAISSANCE POUR LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VICTIMES**

Notamment les conditions d'éligibilité et les procédures d'orientation vers l'indemnisation/la réparation, les services psychosociaux et de santé, l'aide à la subsistance et le soutien social, l'assistance juridique, la représentation et la participation aux processus pertinents de P/LEV.

Autorités nationales/locales et institutions/organisations d'aide aux victimes

DÉCENTRALISER OU METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES D'ORIENTATION ACCESSIBLES POUR L'IDENTIFICATION, LA RECONNAISSANCE ET LE

- **SOUTIEN DES VICTIMES DANS LES ZONES TOUCHÉES, EN COLLABORANT AVEC DES ORGANISATIONS LOCALES CRÉDIBLES LORSQUE C'EST POSSIBLE.**

Acteurs de la P/LEV et partenaires de développement

ADAPTER L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VICTIMES ET LE SOUTIEN QUI LEUR EST APPORTÉ EN FONCTION DE LEURS BESOINS, DE LEURS CAPACITÉS ET DES RISQUES AUXQUELS

- **ELLES SONT EXPOSÉES, EN VEILLANT À CE QUE LA PARTICIPATION SOIT VOLONTAIRE, SÛRE ET BÉNÉFIQUE, ET À CE QUE LA DIGNITÉ, LE CONSENTEMENT, LA VIE PRIVÉE ET LE BIEN-ÊTRE PSYCHOSOCIAL PRIMENT SUR LES OBJECTIFS DE PLAIDOYER OU DE COMMUNICATION.**

Associations de victimes

GARANTIR UNE REPRÉSENTATION INCLUSIVE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES ET EXPÉRIENCES DE VICTIMISATION, EN RECENSANT LES BESOINS SPÉCIFIQUES ET EN IDENTIFIANT LES LACUNES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE, D'INDEMNISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE, AFIN D'ÉCLAIRER LE PLAIDOYER ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE.

Fonds national pour la réparation des victimes – FONAREV (RDC)

- **DÉCENTRALISER LES OPÉRATIONS ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ LOCALE AU NORD-KIVU**

En mettant en place une présence décentralisée adaptée afin de surmonter les obstacles auxquels se heurtent les victimes pour accéder aux services centralisés à Kinshasa.

- **ÉTABLIR DES PARTENARIATS SYSTÉMATIQUES AVEC LES ORGANISATIONS LOCALES D'AIDE AUX VICTIMES OPÉRANT DANS LE NORD-KIVU**

En tirant parti de leur proximité avec les communautés touchées et de leur connaissance des besoins spécifiques des victimes afin de mettre en œuvre des interventions plus accessibles et mieux adaptées au contexte.

À PROPOS DES PARTENAIRES

FONDATION KOFI ANNAN



La Fondation Kofi Annan est une organisation indépendante à but non lucratif, créée en Suisse en 2007 par le regretté ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Grâce à des partenariats avec des organisations locales et dirigées par des jeunes, ainsi qu'avec des acteurs multilatéraux et institutionnels, la Fondation œuvre à bâtir

un monde plus juste et plus pacifique, où personne n'est laissé pour compte, où les principes démocratiques et l'État de droit sont respectés, et où les divisions sont surmontées par le dialogue et la coopération internationale.



KOFIANNANFOUNDATION.ORG

PROSPECT INITIATIVE



Prospect est une organisation à but non lucratif dédiée à la consolidation de la paix et au développement, fondée en 2011 par Ndugwa Hassan et Ahmed Hadji après qu'ils eurent survécu à l'attaque terroriste de 2010 sur le terrain de rugby de Kyadondo à Kampala, en Ouganda. Prospect travaille directement avec des acteurs de la consolidation de la paix, tant au niveau local qu'à plus grande échelle,

afin de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences des conflits violents. Son action vise principalement à briser les cycles de conflit, à favoriser la guérison, à rétablir les liens communautaires rompus, à promouvoir la justice et à renforcer les moyens de défense des communautés contre la violence.



PROSPECTINITIATIVE.ORG

POLE INSTITUTE



Pole Institute est un institut de recherche-action spécialisé dans la prévention et la résolution des conflits. Établi à Goma, Pole Institute s'engage depuis 1997 dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits dans la région des Grands Lacs en général, et en République démocratique du Congo en particulier. Pour prévenir et

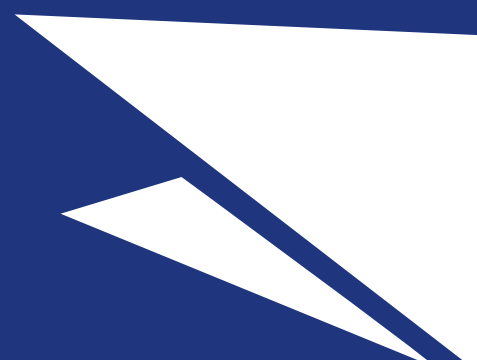
résoudre les conflits, Pole Institute utilise comme principaux outils la recherche, la communication, le dialogue, le plaidoyer, l'appui aux politiques et le renforcement des capacités.



POLE-INSTITUTE.ORG

FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE







PEACE BEYOND BORDERS
LA PAIX AU-DELÀ DES FRONTIÈRES